



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**« Nos Droits Aussi » : voici la suite du jeu qui favorise l'apprentissage des droits pour les personnes en situation de handicap**

Après le succès de notre premier « **serious-game** » « **Nos Droits Aussi** » sur le droit de vote des personnes handicapées intellectuelles élaboré à l'occasion des élections municipales de 2020, l'association Nous Aussi lance la suite du jeu sur les droits des usagers reconnus par la loi du 2 janvier 2002. Les personnes en situation de handicap accompagnées par un établissement ou un service médico-social peuvent ainsi mieux connaître et comprendre leurs droits.

Pour soutenir la participation des personnes concernées, leur implication à travers la compréhension de leurs droits est nécessaire comme l'encourage la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

**“Depuis plus de 20 ans, l'association Nous Aussi se bat pour permettre aux personnes handicapées intellectuelles de s'exprimer elles-mêmes. Plus aucune décision concernant notre vie quotidienne et notre vie citoyenne ne doit être prise sans nous.”** Lahcen ER RAJAOUI, travailleur en ESAT et Président de l'association Nous Aussi.

Ce projet s'inscrit dans l'ambition de l'innovation numérique développée par le CREA I Nouvelle-Aquitaine, pour le compte de l'association nationale d'autoreprésentation des personnes handicapées intellectuelles NOUS AUSSI. Cette application numérique est le résultat d'un projet national porté par NOUS AUSSI en co-construction avec l'ANCREAI (fédération nationale des CREA I) et soutenu par les partenaires de NOUS AUSSI (UNAPEI, CNSA, AXA, ARS Nouvelle-Aquitaine).

La suite du jeu est accessible sur internet au sein du site national de l'association NOUS AUSSI [www.nous-aussi.fr](http://www.nous-aussi.fr) et en accès libre et gratuit sur les stores Apple et Android

### Contact presse

**Lucien BLEMOU, chargé de communication ANCREAI**



communication@ancreai.org



0780849180